

5052M222/10

520

(1943)

A

Incidence des prélèvements de main d'oeuvre sur
certaines entreprises dont le fonctionnement
est indispensable à la S.N.C.F.
(entreprises de manutention, factage, S.T.E.F., S.G.W., ...)

Lettre S.N.C.F. au M.T.I. 3. 3.43
C.A. 10. 3.43 16 18 (e)

Incidence de prélèvements de main-d'oeuvre sur certaines entreprises dont le fonctionnement est indispensable à la S.N.C.F. (entreprises de manutention, factage, S.T.E.F., S.G.W.)

dispositions analogues à celles prévues en faveur de la S.N.C.F. en ce qui concerne les taxations de spécialistes et le maintien dans leur emploi, considéré comme utile au pays, des jeunes gens nés en 1920-1921-1922.

Veillez agréer,

Le Président du Conseil
d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Questions diverses

- c) Incidence des prélèvements de main-d'oeuvre sur certaines entreprises dont le fonctionnement est indispensable à la S.N.C.F.

Fas de IV
Sténo (p.16)

M. LE PRESIDENT.- Par lettre du 3 mars nous avons appelé l'attention de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications sur certaines entreprises dont le fonctionnement est indispensable pour le chemin de fer et qui risquent de se trouver dans l'impossibilité d'exécuter leur service si des prélèvements importants de personnel y sont effectués. Il s'agit, d'une part, des sociétés auxquelles est affermée l'exploitation de certaines lignes de la S.N.C.F., d'autre part, des entreprises de manutention ferroviaire et de travaux connexes, de la S.T.E.F., de la S.G.W., des entreprises assurent l'entretien et la réparation du matériel de chemin de fer, enfin de la S.C.E.T.A. et des entreprises de factage et de camionnage.

Nous avons demandé au Ministre de vouloir bien intervenir pour que des prélèvements de personnel ne soient pas effectués sur ces entreprises.

M. BOUTET.- Le Ministre n'a pas encore pris position ?

M. LE PRESIDENT.- Non.

M. BOUTET.- Je crois que si. Le Ministre n'a fait d'exception de principe que pour les visiteurs de la S.G.W.

M. LE PRESIDENT.- La question la plus grave pour nous serait celle des entreprises qui assurent la réparation et l'entretien du matériel. Il est bien évident que si ces entreprises continuent à être désorganisées comme elles le sont à l'heure actuelle, et si elles doivent subir des prélèvements nouveaux, nous en supporterons toutes les conséquences.